

COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

PROCES-VERBAL N°7 DU 15 MAI 2009

SAISON 2008/2009

Présents :

Frédéric TROUVE, Président de la CCEE

Jean MARTIN, Christophe MENEAU, Jean-François MOLEY

Présents avec voix consultative :

Pierre LABORIE

Excusés :

Brigitte GEILER, Margarita PAES, Jean-Marie SCHMITT, André GLAIVE

Le vendredi 15 mai 2009 à 14h30, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie téléphoniquement, sur convocation régulière de ses membres.

Prochaine réunion CCEE téléphonique, le vendredi 29 Mai 2009, de 10h00 à 13h00.

1. ENTRAINEURS REGULARISES POUR LA SAISON 2007/2008

• **2MA - «SCV ST-CLOUD VOLLEY»**

Suite à votre courrier du 11 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. Eric GUISSART**, en référence à l'Art 55 des RG. A l'étude du dossier, **la pénalité de 825 euros concernant les matchs qu'il a couverts est annulée.**

• **3MD - «LAON VB»**

Suite à votre courrier du 16 Mars 2009 concernant votre pénalité, concernant notamment **M. David LAPLACE**, après réception de la copie de son BEES 1, la CCEE confirme qu'il est en conformité avec l'Art 55 des RG.

• **3FH - «SC PLAISANCE VB»**

Suite à votre mail en date du 15 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. Laurent CASSI**, en référence à l'Art 55 des RG, ce dernier a fait son stage de FPC en 2008/2009. A l'étude du dossier, **la pénalité de 357 euros concernant les matchs qu'il a couverts est annulée.**

• **3MH - «C.A. BRIVE CORREZE VOLLEY-BALL»**

Suite à votre mail en date du 23 Avril 2009 concernant votre entraîneur **M. J. Christian DUPRE**, en référence à l'Art 55 des RG, ce dernier a fait son stage de FPC en 2008/2009. A l'étude du dossier, **la pénalité de 413 euros concernant pour les matchs qu'il a couverts est annulée.**

2. ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2008/2009 (SUIVIS DES COURRIERS)

• **PRO B - «NICE VB »**

Après étude du dossier de votre entraîneur **M. Léonard BARIC**, la CCEE confirme qu'il n'est pas en conformité depuis le début de la saison :

Date de rédaction : 26/05/2009

Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°1 du 03/07/2009

Date de diffusion : 29/07/2009

Auteur : Frédéric TROUVE

- absence de Brevet d'Etat ou d'équivalence de Brevet d'Etat ou d'attestation de dépôt de dossier auprès du M.J.S. à l'embauche de votre entraîneur,
- document fourni non recevable par rapport à une demande de V.A.E concernant le DEPVB.

Par conséquent les Pénalités de 320 euros par match couvert sont maintenues.

3. PLANS DE FORMATION

La CCEE a pris acte des accords dûment signés des plans de formation envoyés au mois de janvier 2009 et mars 2009 pour les entraîneurs ci-dessous :

TOURCOING LILLE METROPOLE VB	P. DE MENDONCA
ASU LYON	CHALENDAR
RC CANNES	HIPPOLYRE

• 1F - «HARNES VB»

M. CHIKOUCHE Rachid, la CCEE valide son autorisation d'entraîner pour 2008/2009. Il devra finaliser son EF2 avant juin 2010.

4. DIPLOMES ACCORDES

Régularisation de Diplômes EF1

- AFA Jimmy → 28/04/2009
- DELEBARRE Sébastien → 10/05/2009
- LEDOUX Lydéric → 25/04/2009
- PIQUOT Sandra → 25/04/2009
- SAMYN Eric → 18/04/2009
- WINKELMULLER Philippe → 07/05/2009

Le Président
Frédéric TROUVE

Le Secrétaire de Séance
Jean MARTIN

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion